

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

DROIT & REDEVANCES sur REUNIONS de BOXE 2011/2012

DROIT DE REUNION non remboursable en cas d'annulation OU report supérieur à 8 jours
 REDEVANCE FORFAITAIRE

2011/2012
60 €
100 €

FORFAIT POUR COMBAT : avec participation de boxeur(s) professionnel(s)
 COMBAT(S) OPPOSANT :

		Montant 2011/2012
		0 €
NEO PRO	à NEO PRO	185 €
NEO PRO	à GROUPE C	218 €
GROUPE C	à GROUPE C	270 €
GROUPE C	à GROUPE B	365 €
GROUPE B	à GROUPE B	495 €
GROUPE A	à GROUPE B	550 €
GROUPE A	à GROUPE A	800 €
COMBAT OPPOSANT 2 BOXEURS PROS SOUS LICENCES ETRANGERES	10X3 - 8X3	600 €
non licencié FFB	6X3	500 €
Etranger (venant combattre en France) tarif à chaque combat et par boxeur : 20 €	4X3	762 €
CHAMPIONNAT DE France		7 622 €
N.B. CHAMPIONNAT D'EUROPE EBU		3 811 €
N.B. CHAMPIONNAT D'EUROPE EBU FEMININ		3 811 €
CHAMPIONNAT E.B.A.		2 000 €
N.B. CHAMPIONNAT Union Européenne		22 867 €
N.B. CHAMPIONNAT DU MONDE : WBA - WBC - IBF - WBO		7 622 €
N.B. CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ		1 500 €
CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX - CEINTURES (toutes fédérations) Masculin Féminin		

La somme à verser est déterminée à partir du forfait le plus élevé (barème ci-dessus)
 Pour tout autre combat, un abattement de 50% est appliqué, sauf si le combat :

- * oppose DEUX boxeurs ETRANGERS (non licenciés FFB)
- OU
- * compte pour une FINALE de Championnat de France, Championnat International, d'Europe, du Monde, 1/2 FINALE Championnat du Monde

FONDS DE PROMOTION DE LA BOXE PROFESSIONNELLE :
 5% de la somme représentant le(s) forfait(s) pour combat(s)

EXEMPLE

DROIT DE REUNION
 REDEVANCE FORFAITAIRE

FORFAIT FINALE CHAMPIONNAT DE FRANCE
 FORFAIT COMBAT GROUPE A c/ GROUPE A
 FORFAIT COMBAT GROUPE C c/ GROUPE B
 : 50% de 270 €

S/TOTAL
 Soit :
 TOTAL

2010/2011	2010/2011
762 €	60 €
550 €	100 €
135 €	
1 447 €	
72 €	
1 519 €	
	1 519 €
	1 679 €

Le montant des droit et redevance forfaitaires du ou des forfait(s) pour combat(s), du fonds de promotion doit être joint à la demande d'autorisation de réunion, en un chèque à l'ordre de la FFB. Les droits et redevances des réunions des compétitions Nationales et Internationales Amateurs sont définis par le règlement de ces compétitions.

N.B. Les barèmes Championnat d'Europe et Championnat du Monde pourront être discutés au coup par coup lorsqu'un club ou organisateur professionnel souhaiterait être co-organisateur avec la F.F.B. Les droits et redevances seront négociés lors de la demande d'organisation sous réserve qu'elle nous parvienne dans les délais réglementaires (20 jours minimum avant la réunion).

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

SAISON 2011/2012

DROIT DE REUNION ET REDEVANCE FORFAITAIRE

BAREME	SOMME A PAYER	DROIT DE REUNION	REDEVANCE FORFAITAIRE
1ère réunion	160 €	60 €	100 €
A partir de la 2ème réunion et les suivantes	80 €	30 €	50 €
GRATUITE	pour toutes les réunions de BOXE EDUCATIVE ASSAUT et PRE COMBAT (exclusivement)		
	pour toutes les réunions de CADETS et JUNIORS (exclusivement)		
	pour toutes les réunions sans public dès lors qu'au programme il y a exclusivement des combats CADETS/JUNIORS et SENIORS moins de 10 combats		
	Pour toutes les réunions de Seniors ayant 4 combats maximum le jour de l'organisation		

IMPORTANT

La Fédération Française de Boxe versera au club ou organisateur une prime d'organisation égal à 160 € lors de son 1er gala organisé pendant la saison sportive 2011/2012
Le versement s'effectuera par la F.F.B. sous couvert des Comités Régionaux sous réserve que le procès-verbal soit enregistré par le Comité Régional.
Dans le cas où un club/organisateur serait redevable envers la F.F.B. d'un reste dû sur une réunion précédente, le versement de cette prime serait suspendue dans l'attente d'une régularisation qui devra intervenir dans l'année civile de l'organisation.
Dans le cas contraire, la prime d'organisation ne pourra être versée.

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

BAREME COTISATIONS/AFFILIATIONS & LICENCES
SAISON 2011 - 2012

COTISATIONS
2011/2012

AFFILIATIONS

AFFILIATION COMITE REGIONAL	42
AFFILIATION ASSOCIATION SPORTIVE	42
AFFILIATION COMITE DEPARTEMENTAL	42
AFFILIATION CLUB MILITAIRE ET UNIVERSITAIRE	25
AFFILIATION ECOLE DE BOXE AUTONOME	25
AFFILIATION F.C.S.A.D. "Fédération des clubs Sportifs et Artistiques de la Défense"	20

REUNIONS

DROIT ET REDEVANCE FORFAITAIRE à valoir sur la 1ère réunion (remboursés sur la 1ère réunion)	160
--	-----

DIRIGEANTS

PRESIDENT : CR/CD/AS/EB/MILITAIRE/UNIVERSITAIRE	91
MEMBRE DE COMITE D'ASSOCIATION : CR/CD/AS/EB(*)/MILITAIRE/UNIVERSITAIRE	62

CADRES TECHNIQUES

FORMATEUR AERO BOXE	98
CADRE TECHNIQUE FEDERAL (Prévôt stagiaire - Prévôt fédéral)	98
CADRE TECHNIQUE BREVET D'ETAT n'ayant pas de boxeur PRO sous contrat	107
CADRE TECHNIQUE BREVET D'ETAT/PREVOT D'ETAT/PREVOT FEDERAL ayant sous contrat des boxeurs professionnels	165

OFFICIELS

MEMBRE COMITE DIRECTEUR FEDERAL	160
DELEGUE DE REUNION	77
CHRONOMETREUR	77
PRESENTATEUR	80
MEDECIN	80
PRESENTATEUR PROFESSIONNEL (Championnat du Monde et d'Europe)	320
JUGE DIRECTEUR D'ASSAUT : <u>0€ si l'intéressé possède une autre licence</u>	27
OFFICIEL PRE COMBAT : <u>0€ si l'intéressé possède une autre licence</u>	27
JUGE ARBITRE AMATEUR (stagiaire, régional, inter régional, national)	77
JUGE ARBITRE AMATEUR INTERNATIONAL	117
JUGE ARBITRE PROFESSIONNEL (WBC/WBA/WBO/EBU)	320

LICENCES

LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAULT/BABY BOXE Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets	18
LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAULT Juniors	39
LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAULT Séniors	43
LICENCE BOXE PRE COMBAT Minimes 2 jusqu'aux Cadets	27
LICENCE BOXE PRE COMBAT Juniors jusqu'aux Seniors	43
LICENCE UNIVERSITAIRE (Loisir)	36
LICENCE MILITAIRE (Boxe Loisir) H/F	36
LICENCE BOXE LOISIR Hommes/Femmes (service France Boxe offert)	50
LICENCE BOXE AMATEUR (Juniors et Seniors) ... Hommes/Femmes...	43
LICENCE BOXE AMATEUR (Minimes 2 - cadets) .. Hommes/Femmes	27
LICENCE BENEVOLE (à partir de 16 ans - clubs et écoles de boxe)	10
LICENCE HANDI-BOXE	17
LICENCE AEROBOXE	30

NEO PRO - DU 01/09/2011 AU 31/08/2012

LICENCE BOXEUR NEO PRO	80
------------------------	----

PROFESSIONNELS Année 2012 (du 1er Janvier au 31 Décembre)

LICENCE BOXEUR PROF. groupe A..	425
LICENCE BOXEUR PROF. groupe B.....	320
LICENCE BOXEUR PROF. groupe C.....	215
LICENCE BOXEUR PROF. Etranger (venant combattre en France) tarif à chaque combat et par boxeur (payable lors de la demande d'autorisation de réunion)	20

PROFESSIONNELS Licences allant du 01/09/2011 au 31/12/2011

LICENCE BOXEUR PROF. groupe A..	142
LICENCE BOXEUR PROF. groupe B.....	107
LICENCE BOXEUR PROF. groupe C.....	70

VALIDATION ANNUELLE DE CONTRAT UNIQUEMENT lors de la signature du 1er contrat Ou en cas de changement d'Entraîneur au cours de la saison sportive	80
---	----

ORGANISATEUR PROFESSIONNEL	8000
PROMOTEUR	1100
AGENT SPORTIF	1100

DIVERS

DROIT DE RECLAMATION	100
DUPLICATA DE LIVRET SPORTIF	20
DEMANDE DE RECONSTITUTION DE CARRIERE (anciens pros)	20

En cas de CUMUL de FONCTION, la cotisation sera celle la plus élevée